

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien- d'Irlande tenue le 7 février 2011 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Monsieur Marcel Guay est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-11-011

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 février 2011 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Période de question(s) –Partie I
5. Demande écrite de sollicitation de prix pour l'année 2011
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Réfection de la salle culturelle
8. Remplacement des tuiles de plancher
9. Renouvellement du mandat de président du CCU
10. Augmentation du coût de location pour l'Âge d'Or
11. AccèsD Affaires
12. Résolution d'adoption des nouvelles aires d'affectations en zone agricole telles que proposées par la MRC
13. Formation-La gestion des contrats municipaux des récents changements législatifs
14. Cueillette des grosses vidanges
15. Période de question (s) – partie II
16. Levée de la séance

ADOPTE

NO- 11-012

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 10 janvier 2011, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-11-013

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2011 et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement au montant de 30 583.73\$.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois de janvier 2011.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-11-014

**PÉRIODE DE QUESTION (S) –
PARTIE I**

Âge d'Or

NO-11-015

**DEMANDES ÉCRITES
DE SOLLICITATION
DE PRIX POUR L'ANNÉE 2011**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ADOPTE

NO-11-020

**AUGMENTATION DU COÛT
DE LOCATION POUR
L'ÂGE D'OR**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil augmentent de 100\$ par année le coût de location de la salle de l'Âge d'Or. À partir de l'année 2011, le nouveau montant de location sera de 600\$ par année et sera réparti en deux (2) versements égaux. Un versement en juin et l'autre en décembre de chaque année. Cette résolution annule la résolution du 1^{er} avril 1996.

ADOPTE

NO-11-021

ACCÈSD AFFAIRES

Il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Ghislaine Leblanc à faire toutes les procédures en vue d'ouvrir un AccèsD Affaires et le service SIPC auprès des services AccèsD Affaire de Desjardins.

ADOPTE

NO-11-022

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DES NOUVELLES AIRES
D'AFFECTATIONS EN ZONE AGRICOLE TELLES
QUE PROPOSÉES PAR LA MRC.**

Considérant que la MRC des Appalaches travaille actuellement sur le projet des demandes à portée collective pour l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'il faut revoir en premier lieu les secteurs dynamiques de la zone agricole afin de maintenir une activité agricole active;

Considérant que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, il avait été convenu qu'il y aurait trois (3) aires d'affectations différentes en zone agricole ainsi que des îlots déstructurés;

Considérant que les trois (3) nouvelles aires d'affectations seront : aire d'affectation agricole (correspondant aux secteurs dynamiques), aires d'affectations agroforestière et forestière (correspondant aux secteurs viables) et que des critères ont été identifiés pour bien caractériser ces différentes aires d'affectations;

Considérant que dans l'aire d'affectation agricole, seules les résidences en vertu des articles 31.1 et 40 de la LPTAA ou ayant des droits acquis prévus au chapitre VII de la LPTAA ou ayant déjà eu une autorisation de la CPTAQ, pourront y être implantées;

Considérant que dans les aires d'affectations agroforestière et forestière, il y aura la possibilité de construire des résidences selon les conditions qui auront été déterminées dans la décision rendue par la CPTAQ, suite aux négociations avec la MRC des Appalaches, les trois (3) fédérations de l'UPA et la CPTAQ;

Considérant que la MRC a fait une proposition à la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande d'une délimitation des nouvelles aires d'affectations sur son territoire;

Considérant que le conseil municipal est conscient que la délimitation de ces nouvelles aires d'affectations en zone agricole n'ont pas un caractère permanent et pourraient être modifiées lors des négociations avec les trois (3) fédérations de l'UPA, la CPTAQ et la MRC;

Considérant que le conseil municipal convient que la délimitation proposée par la MRC devrait être modifiée afin de tenir compte de certaines particularités, tout en considérant les critères préalablement définis;

Considérant que la recommandation du comité consultatif de l'urbanisme de Saint-Adrien-d'Irlande est de faire modifier sur la dernière carte proposée par la MRC deux particularités;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par CLAUDE TURCOTTE et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC des Appalaches de modifier les limites des nouvelles aires d'affectations comme suit : La possibilité de suggérer des îlots déstructurés dans une partie des zones identifiées lors des négociations futures et au cours de l'avancement du dossier vu que dans ces zones ils y existent déjà des résidences. Les numéros de lots visés sont : 599 à 595 dans le rang 10 et 580 à 577 route Marchand près de la pancarte du chemin.

ADOPTE

NO-11-023

**FORMATION- LA GESTION DES
CONTRATS MUNICIPAUX
DANS LA FOULÉE DES RÉCENTS
CHANGEMENTS LÉGISLATIFS**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale à assister à la formation sur la gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs, qui se tiendra le 22 février 2011 au Manoir du lac William à Saint-Ferdinand. Que les frais d'inscription soient défrayés par la Municipalité au montant de 230.00\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-11-024

**CUEILLETTE DES GROSSES
VIDANGES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

